

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2020

Le 28 septembre deux mil vingt, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la Maison de Services, sous la présidence de Monsieur PAYEN, le Maire.

- Convocation du 22 septembre 2020
- **Présents** : MM. Payen Jean-Paul -Bouchard Patrick - Gaillard Wilfrid - Legendre Nadia
Vallée Jean -Roselier Laëtita - Delamarche Anita - Carré Sandra - Mahé Béatrice
Prodhomme Dominique - Bognot Richard - Paredes Santiago – Coasnes Eric - Duval
Philippe
- **Absents/Excusés** : Mmes De Malaret Anaïs – Germain Lydia – Thevenot Joanne – Mrs Notot
Jacques – Lebailly Adrien
- **Procuration** : Mr Jacques Notot donne procuration à Mr Jean-Paul Payen
- **Secrétaire de séance** : Mme Roselier Laëtitia est désignée conformément à l’article R 2121-
15 du Code Général des Collectivités Territoriales.
-

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du Préfet de la Manche en date du 23 septembre dernier, dans lequel il accepte la demande de démission de Mme Anaïs De Malaret de ses fonctions d’adjoint au Maire et de son mandat de conseillère municipale. Monsieur le Maire ajoute que Mme De Malaret a pris cette décision suite à de nouvelles attributions professionnelles de la part du Préfet du Calvados et du Maire de Caen.

Monsieur le Maire indique que Mme Cécile DUPONT, suivante sur la liste, a accepté de siéger au conseil municipal et sera présente lors de la prochaine séance.

Monsieur le Maire demande à ce que le point « travaux de mise en séparatif EU/EP cour des pas : avenant Sturno Sitpo pour déplacement du réseau de gaz» soit supprimé de l’ordre du jour

Le Conseil Municipal accepte.

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 31 AOUT 2020

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 31 août 2020 est approuvé à l’unanimité.

2- TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF EU/EP COUR DES PAS : DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D’OUVRAGE DE MANCHE NUMERIQUE:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de mise en séparatif des réseaux d’eaux usées et pluviales au niveau de la cour des pas, il est possible de procéder en même temps à la mise en place de fourreaux pour la fibre. La compétence développement numérique et fibre étant du ressort de Manche Numérique, la gestion et la prise en charge financière des travaux sont transmises à la commune par le biais d’une délégation temporaire de maîtrise d’ouvrage. Au terme des travaux et après signature de la convention, Manche numérique s’engage à rembourser l’ensemble des travaux à la commune.

En ce qui concerne le chantier de la cour des pas, le devis de pose de génie civil pour la fibre en surlageur des réseaux à poser, émanant de la société Sturno, titulaire du marché de travaux, s'élève à 6610€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE la délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage de Manche Numérique à la commune de Cérences dans le cadre des travaux de pose de génie civil pour la fibre, Cour des pas.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la DTMO**
- **ACCEPTE le devis de la société STURNO pour un montant de 6610€ HT**

3- TRAVAUX CITY STADE : ACHAT DE PARE BALLONS

Monsieur Wilfrid GAILLARD, adjoint au Maire, présente les deux devis concernant la mise en place de filets pare ballons au niveau du terrain annexe et cela dans le cadre des travaux du city stade. L'entreprise SDU propose une prestation à 1361.69€ HT et l'entreprise Concept paysage à 2117.92€ HT.

Monsieur Duval demande si la différence de prix est liée à la qualité des matériaux utilisés. Monsieur Gaillard répond qu'il n'y a pas de lien avec la qualité des matériaux, c'est seulement dû à un geste commercial de la société SDU, déjà titulaire du marché des travaux du city stade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE le devis de l'entreprise SDU pour un montant de 1361.69€ HT (1634.03€ TTC)**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette prestation**

4- COMMUNICATION : MISE EN PLACE DE PLAN DE VILLE

Madame Nadia LEGENDRE présente les différents devis obtenus dans le cadre de la mise en place de plans de ville sur les deux panneaux d'affichage à l'entrée de la mairie.

Graphicom : 1362.00€ HT (1634.40€ TTC)

Imagine : 1895.00€ HT (2274€ TTC)

Récréacom : 3447€ HT (4136.40€ TTC) + 560€ HT d'impression

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE le devis de la société Graphicom pour un montant de 1362€ HT (1634.40€ TTC)**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette prestation**

5- COMMUNICATION : PANNEAU POCKET

Madame Nadia LEGENDRE présente aux membres du conseil municipal l'application de communication Panneau Pocket. L'utilisation de cette application par la collectivité peut être rapide car elle implique uniquement une prise d'abonnement d'un an renouvelable tacitement pour un coût annuel de 191.67€ HT (230€ TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE l'idée de mise en place de l'application Panneau Pocket**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cet engagement**

6- URBANISME : DESIGNATION DE REFERENTS PLUi (Elu et technicien)

Le maire présente la demande de la communauté de Granville Terre et mer concernant la désignation de référents PLUi pour chaque commune, soit un technicien et un élu, membre permanent de la commission d'élaboration du PLUi. Monsieur le Maire propose de désigner en tant que technicien Elise Canuard et en tant qu'élu le maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE** la proposition de désignation des délégués PLUi

7- FINANCES : DEMANDE DE VERSEMENT DU DEUXIEME ACOMPTE DE LA SUBVENTION D'EQUILIBRE POUR FAMILLES RURALES

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de l'association Familles rurales dans lequel elle sollicite le versement du deuxième acompte annuel de 15 000€ dans le cadre du nouveau CEJ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la demande de Familles Rurales
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à payer le deuxième acompte annuel pour un montant de 15 000€

LA SEANCE SE POURSUIT A HUIS CLOS

8- RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale notamment les articles 3-3 et 3-4,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi de Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet en raison d'un avancement de grade,

Le Maire propose la création d'un emploi de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet pour occuper le poste de secrétaire générale, à compter du 1^{er} octobre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

9- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que leur inscription aux différentes commissions de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer doit être faite avant le 30 septembre prochain. Il explique que les élus communautaires ont le droit de s'inscrire à deux commissions différentes et que les conseillers municipaux à une seule seulement. Il rappelle également les enjeux de certaines compétences pour la commune et incite les élus à participer à un maximum de commissions.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la tenue d'une réunion privée du conseil, le lundi 5 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h30 .

Le Maire

Le secrétaire

Jean-Paul PAYEN

Laëtitia ROSELIER